

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – M. Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN (arrive à 19h30) – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS - - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - - Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC (arrive à 19h40) – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - -

Était excusé :

Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ;
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ;
Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ;
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

M. Nordine HAMZAOU
Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 3 octobre 2024

2024/063 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2024 POLITIQUE DE LA VILLE

2024/063 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2024 POLITIQUE DE LA VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2024/033 en date du 19 avril 2024 portant sur la validation du Contrat de Ville

Considérant l’instruction par le Comité de Programmation des projets d’actions présentées

Le Conseil Municipal à l’unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE ; Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI ; Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ayant donné pouvoir à M. Laurent WORONIN ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à Mme Aline DESCAMPS ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 5 absents n’ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAoui, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK, M. Ludovic MEKIL) décide :

- D’approuver le programme du Contrat de Ville 2024 et ses éléments financiers tels que présentés par le tableau ci-après ;
- D’autoriser le versement des participations aux porteurs de projets concernés ;
- De préciser qu’en l’absence de bilan en fin d’action, la commune se réserve le droit de réclamer la subvention attribuée.

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Porteur de l'action</i>	Coût total TTC en €	Contrat de Ville ETAT	Coût Ville T.T.C. en €
Actions programme de réussite éducative CPO de 3 ans	Commune – Service Politique de la Ville	10 000	5 000	5 000
Ingénierie Programme de réussite éducative (CPO 3 ans)	Commune – Service Politique de la Ville	20 398	10 199	10 199
Atelier Santé Ville (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	5 000	2 500	2 500
Culturellement – Artistiquement – Sportivement Ostricourt (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	31 500	12 547	18 953
Ingénierie CPO 3 ans	Commune – Service Politique de la Ville	46 130	13 839	32 291
Préventionnez vous ? (annuel)	Commune- Service- Politique de la Ville	10 100	8 000	2 100
Un atelier de quartier sur la commune d’Ostricourt (annuel expérimentation)	Les compagnons bâtisseurs Haut de France	43 792	15 000	0
Ville Vie Vacances (annuel)	Centre Social La Ruche	19 070	4 665	4 665

Mon livret de vie (annuel)	Centre Social La Ruche	10 155	3 250	3 250
Ostricourt occupation transitoire et préfiguration du tiers lieu la participation citoyenne (CPO de 3 ans)	L'Etabli	40 322	15 000	15 000
Total		236 467	90 000	93 958

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire



Bruno RUSINEK